

PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE : JUSQU'À 1 300 € DE GAINS DE POUVOIR D'ACHAT POUR LES MÉNAGES

Le gouvernement a annoncé un Plan de sobriété énergétique qui vise entre autres à inciter les ménages à moins consommer d'énergie. Si l'objectif premier du Plan est d'éviter les pénuries lors des pics de consommation hivernaux, il permet également un gain financier pour les ménages, qui pourrait atteindre jusqu'à 1 312 €, soit 3,4 % de gain de pouvoir d'achat d'après les estimations d'Asterès.

Limiter la vitesse de circulation permettrait un gain moyen de 149 € par ménage et par an. Dans une précédente note¹ Asterès estimait que limiter la vitesse de circulation à 110 km/h sur autoroute et à 80 km/h sur les routes à double sens de circulation permet un gain annuel moyen par ménages de respectivement 125 € et 24 €, soit 149 € au total du fait d'une baisse de la consommation de carburant. Le gain est plus important sur autoroute car une diminution de la vitesse permet une économie de carburant plus importante lorsque la vitesse moyenne du véhicule est plus élevée.

	Limitation 110 km/h autoroute	Limitation 80 km/h route à double sens de circulation	Total
Gain annuel par ménage (€)	125 €	24 €	149 €

Baisser le chauffage permettrait une diminution d'environ 10 % de la consommation d'énergie, soit un gain annuel de 77 € par ménage. D'après l'Ademe, une baisse de 1 °C de la température moyenne permet une diminution de 5 % à 10 % de la consommation d'énergie². En postulant une diminution moyenne de la température d'un peu plus de 1 °C du fait de mesures de sobriété, Asterès pose comme hypothèse une baisse moyenne de 10 % de la consommation d'énergie consacrée au chauffage. Les ménages devraient dépenser en moyenne, en 2022, 773 € pour le chauffage³. Une baisse de 10 % de la facture représenterait donc un gain annuel moyen d'environ 77 €.

Le covoiturage peut représenter un gain annuel de plus de 1 000 € par ménage. Il est difficile de chiffrer précisément le gain financier que peut représenter la pratique régulière du co-voiturage, notamment pour aller travailler (distance parcourue, nombre de personnes par voiture, éventuelle portion du trajet sur autoroute par exemple). Certains témoignages d'adeptes du co-voiturage font état d'un gain qui peut dépasser 1 500 € par an⁴. Asterès a adopté une approche plus conservatrice. Il a été estimé qu'un ménage français dépense en moyenne 2 172 € par an en utilisation de véhicules personnels (entretien et carburant)⁵. En postulant que le co-voiturage régulier permettrait de diviser ce poste de dépenses par deux, il en résulterait un gain estimé à 1 086 € par an. Le gain lié au covoiturage pourrait être accru par le versement par l'Etat d'un bonus pour tout nouvel inscrit sur une plateforme de co-voiturage.

¹ Asterès, « Limiter la vitesse sur les routes et autoroutes : une économie de 149 € par ménage », 5 septembre 2022

² Ademe, le chauffage <https://expertises.ademe.fr/professionnels/entreprises/performance-energetique-energies-renouvelables/lenergie-bureaux/dossier/chauffage/saviez>

³ Estimation Asterès d'après : Insee, « Dépenses annuelles moyennes par ménages en France » et La Tribune, « 19°C : température de chauffage recommandée (et même inscrite dans le code de l'énergie) », 7 septembre 2022

⁴ Le Figaro, « Je fais 150 euros d'économies par mois » : ils ont adopté le covoiturage pour aller au travail », 2 novembre 2021

⁵ Estimation Asterès d'après : Insee, « Dépenses annuelles moyennes par ménages en France »

Le gain de pouvoir d'achat lié au télétravail est incertain. Le gouvernement envisage une revalorisation de 15 % de la prime de télétravail pour les fonctionnaires et incite les entreprises à faire de même. Le gain de pouvoir d'achat à attendre d'une telle mesure est incertain, car le télétravail peut entraîner des coûts nouveaux (chauffage du domicile la journée, éclairage, aménagement du logement par exemple). L'efficacité du recours au télétravail comme vecteur d'économies d'énergies est également sujet à débats, car il risque de reporter au domicile la consommation d'énergie qui aurait été réalisée au bureau⁶.

Synthèse des mesures du plan de sobriété énergétique

Mesure	Gain annuel moyen potentiel (€)	Gain annuel moyen potentiel (% pouvoir d'achat)
Baisse vitesse moyenne	149 €	0,4 %
Baisse chauffage	77 €	0,2 %
Co-voiturage	1 086 €	2,9 %
Télétravail	Incertain	Incertain
Total	1 312 €	3,4 %

Sylvain BERSINGER, économiste chez Asterès

sbersinger@asteres.fr / 06.80.92.88.51

A S T E R È S
études, recherche & conseil économique

⁶ Les Echos, « Sobriété : le télétravail permet-il réellement de faire des économies d'énergie ? », 6 octobre 2022